Catalogue des formations en COIFFURE

2ème semestre 2019

Lieu : ST ETIENNE ou ROANNE
Horaires : 8h45 à 12h et 13h30 à 17h15

Chambre de Métiers et de l'Artisanat
LOIRE

Maîtrise de la tresse et des coiffures nouées

Stages animés par Delphine CHARBONNIER

Lundi 7 et mardi 8 Octobre 2019 à ROANNE

Lundi 21 et mardi 22 Octobre 2019 à ST ETIENNE

Perfectionnement pour créer des attaches tressées et chignons tressés.
Les bases : tresse collée, tresse relief, tresse épis.
Tresse modelée : effet lâche et tendance
Tresse épis relief, tresse 3D, tresses bijoux accessoires, multiples brins.

Coupe dame tendance

Stage animé par Dimitri VIAL

Lundi 28 Octobre 2019 à ROANNE

Travail sur des coupes commerciales, rapides et actuelles.
Maîtrise des différentes techniques de coupes.
Créativité et finition personnalisée des coiffages.

Tresses et attaches pour les fêtes

Stages animés par Delphine CHARBONNIER

Lundi 25 Novembre 2019 à ST ETIENNE
Lundi 2 Décembre 2019 à ROANNE

Maîtriser des coiffures grâce à des techniques de tresses tendances et commerciales.
Attaches festives, ornements, paillettes, pochoirs.
Techniques de rapidité et astuces de construction.

Chignon Glamour

Stage animé par Dimitri VIAL

Lundi 2 Décembre 2019 à ROANNE

Réaliser des attaches sur base de chignon traditionnel.
Acquérir de nouvelles idées et tendances afin de redynamiser le chignon en salon. Maîtriser les bases attache et volumes sur cheveux longs en additionnant des techniques modernes.

Chignon de soirée

Stage animé par Maud BONNARD

Lundi 2 Décembre 2019 à ST ETIENNE

Maîtriser les gestes techniques pour réaliser des chignons et différentes attaches.
Savoir reconnaître les différentes tresses, torsades, mouvements actuels et les intégrer dans une coiffure.

SERVICE COMPETENCES & EMPLOI

CONDITIONS GENERALES DE VENTE

1 - OBJET
Les présentes conditions générales de vente visent à définir les relations contractuelles entre la Chambre de Métiers et de l'Artisanat de la Loire - CMA42 et tout stagiaire souhaitant suivre une formation, qu'elle soit diplômante ou de perfectionnement. Elles prévaudront sur toutes autres conditions générales ou particulières non expressément agréées par la CMA42.
La CMA42 se réserve le droit de modifier les présentes à tout moment. Dans ce cas, les conditions applicables seront celles en vigueur à la date de la commande par le stagiaire.

2 - RÉSERVATION DE FORMATIONS
Le nombre de places étant limité par formation, la réservation est possible par téléphone, courriel ou fax, dans l'attente de la réception du bulletin d'inscription.

3 - CONDITIONS D'INSCRIPTION
L'inscription à toute formation ne devient effective qu'à la réception du bulletin d'inscription et du règlement par tous moyens. Un chèque de caution peut-être sollicité pour certaines formations (formations techniques ou diplômantes).

4 - CONFIRMATION D'INSCRIPTION
Il peut être prévu un entretien individuel de positionnement pour les formations diplômantes ou certifiantes.
Toute inscription sera confirmée par l'envoi d'une convocation environ une semaine avant le démarrage de la formation. Les horaires et le lieu seront mentionnés sur cette convocation.

5 - ANNULATION DE L'INSCRIPTION
5 – 1 - La CMA42 se réserve le droit d'annuler une formation en cas d'effectif insuffisant laissé à son appréciation. Le règlement peut alors, soit être remboursé au stagiaire, soit être conservé pour un stage ultérieur, identique ou non. Le chèque de caution suivra le sort du règlement.
5 – 2 – En cas d'annulation à l'initiative de l'entreprise ou du stagiaire, la CMA42 devra en être informée au moins 10 jours calendaires avant le début de la formation. A défaut, elle conservera et encaissera le chèque de caution.

6 - COÛT ET MODALITES DE PAIEMENT
Les coûts de chaque formation sont indiqués sur le bulletin d'inscription. La CMA42 se réserve le droit de modifier ses prix à tout moment, étant toutefois entendu que le prix mentionné le jour de la commande sera le seul applicable au stagiaire.
Des prises en charge sont susceptibles de réduire le coût réel suivant le statut du stagiaire.
Le coût du stage représente les frais d'inscription, les droits de participation et les documents pédagogiques. Toute personne participant au stage est redevable de ce coût.

7 - CONDITIONS DE REMBOURSEMENT
7 – 1 – Rétractation ou désistement
- Si le désistement du stagiaire intervient au moins 10 jours calendaires avant le début de la formation, le remboursement du coût sera intégral et le chèque de caution sera restitué.
- Si le désistement intervient entre 10 jours calendaires et le jour même de la formation :
* sans contact de la part du stagiaire : Le coût intégral de la formation sera encaissé sans possibilité de remboursement, même partiel.
Il en sera de même pour le chèque de caution. Le coût ainsi encaissé permettra néanmoins au stagiaire de procéder à une nouvelle inscription dans le délai de 1 an à compter de la date de sa première inscription.
* pour cas de force majeure dûment justifiée et sans demande de report de la part du stagiaire: Le remboursement s'effectuera intégralement et le chèque de caution sera restitué.
* pour cas de force majeure dûment justifié avec demande de report de la part du stagiaire : Le premier report ne sera pas facturé. Une somme de 50 € sera demandée pour frais de dossier à partir du deuxième report. Le chèque de caution sera conservé dans l'attente de la réalisation effective du stage durant 11 mois. Il sera renouvelé par le stagiaire le douzième mois.
7 – 2 – Abandon en cours de formation
Aucun remboursement, même partiel, ne se fera en cas d'abandon en cours de formation. Le chèque de caution sera encaissé dès l'abandon du stagiaire.
En cas d'abandon pour force majeure dûment justifiée, le stagiaire aura la possibilité de reporter son inscription sur une formation postérieure dont la date sera choisie par la CMA42 en fonction des disponibilités et des effectifs prévus. Le chèque de caution sera conservé dans l'attente de la réalisation effective du stage durant 11 mois. Il sera renouvelé par le stagiaire le douzième mois.

8 - PENALITES ET FRAIS DE RETARD
Tout impayé au-delà de 60 jours à compter de la date d'émission de la facture pourra entraîner une pénalité d'un montant correspondant à 3 fois le taux de l'intérêt légal en vigueur sur l'intégralité de la somme restant due.
Outre cette pénalité, hormis pour le stagiaire inscrit à titre de particulier ou de demandeur d'emploi, une indemnité forfaitaire de 40€ sera due de plein droit au titre des frais de recouvrement, et ce même en cas de règlement partiel.
Si les frais exposés sont supérieurs à 40€, une indemnité complémentaire pourra être demandée sur justificatifs.

9 - MODALITES D'ORGANISATION DES FORMATIONS
Le contenu détaillé de toute formation et le planning sont transmis au stagiaire.
La CMA42 se réserve le droit de modifier exceptionnellement les jours et les heures mentionnés.
Le stagiaire s'engage à suivre la formation régulièrement, hormis cas de force majeure dûment justifiée, auquel cas il sera fait application de l'article 7-2 des présentes.
Les formations se déroulent dans les locaux de la CMA42 ou dans des locaux extérieurs pour des nécessités de service.
Tous les intervenants chargés de la formation sont dûment qualifiés.
Le nombre maximum de participants est fixé pour chaque formation en fonction de la superficie d'accueil et/ou d'impératifs pédagogiques. La CMA42 se réserve le droit d'annuler une formation en cas d'effectif insuffisant laissé à son appréciation.

10 - CONTESTATIONS ET LITIGES
Les présentes conditions générales de vente sont soumises à la loi française.
En cas de litige relatif à l'interprétation ou à l'application des présentes, la compétence est attribuée au Tribunal administratif de Lyon.

Chambre de Métiers et de l'Artisanat de la Loire

Catalogue des formations en COIFFURE

2ème semestre 2019

Lieu : St-Etienne ou Roanne
Horaires : 8h45 à 12h et 13h30 à 17h15

BULLETIN D'INSCRIPTION

Chambre de Métiers et de l'Artisanat LOIRE

Entreprise Nom prénom du chef d'entreprise : .....

Raison sociale .....

Adresse : .....

Activité : ..... SIREN : .....

Mail : .....Tél : .....

Stagiaire Nom prénom du stagiaire : .....

Né(e) le : ..... Tél : .....

Statut dans l'entreprise :
☐ Chef d'entreprise ou gérant non salarié ☐ conjoint collaborateur ☐ ou associé ☐ salarié
☐ Dirigeant de SAS attestant sur l'honneur de la non prise en charge de la formation par un OPCA
☐ **Micro entrepreneur** (***fournir une copie de votre dernière déclaration de CA***)
☐ autre : .....

Diplôme(s) professionnel(s) : .....

Avez-vous déjà participé à un stage en coiffure en 2019 pour lequel vous avez sollicité le FAFCEA ?
☐ oui ☐ non si oui nombre d'heures : .....

Formation(s) souhaitée(s) :

MAITRISE DE LA TRESSE ET DES COIFFURES NOUEES - 2 jours (40 €*) :
(prévoir tête cheveux longs avec pied)
☐ **Lundi 7 et mardi 8 Octobre 2019 à ROANNE**
☐ **Lundi 21 et mardi 22 Octobre 2019 à ST ETIENNE**

COUPE DAME TENDANCE - 1 jour (20 €*) :
☐ **Lundi 28 Octobre 2019 à ROANNE**

TRESSES ET ATTACHES POUR LES FETES - 1 jour (20 €*) :
(prévoir tête maléable cheveux long avec pied)
☐ Lundi 25 Novembre 2019 à ST ETIENNE
☐ Lundi 2 Décembre 2019 à ROANNE

CHIGNON GLAMOUR - 1 jour (20 €*) : ***(prévoir tête maléable)***
☐ Lundi 2 Décembre 2019 à ROANNE

CHIGNON DE SOIREE - 1 jour (20 €*) : ***(prévoir tête maléable)***
☐ Lundi 2 Décembre 2019 à ST ETIENNE

Tarif / PRIX SALARIE : 250 € par jour
***PRIX TNS : 20 € par jour**
Réduction pour les Travailleurs Non Salariés (TNS) et leur conjoint collaborateur ou associé, grâce à la participation du FAFCEA

Salariés : prise en charge éventuelle par l'OPCA et sollicité par l'employeur

En cas d'annulation de votre part moins de 10 jours avant le début du stage, le règlement effectué sera conservé par la CMA de la Loire

RETOUR BULLETIN ET REGLEMENT A :

CMA de la LOIRE
Rue de l'Artisanat et du Concept
BP 724
42951 ST-ETIENNE Cedex 9

Catalogue des formations esthétiques 2ème semestre 2019

Lieu : St-Etienne ou Roanne
Horaires : 8h45 à 12h et 13h30 à 17h15

Chambre de Métiers et de l'Artisanat LOIRE

Inscrivez-vous dès à présent (places limitées)

Renvoyez le bulletin d'inscription complété après avoir coché la(les) formation(s) souhaitée(s) accompagné :

- ▶ du règlement (1 chèque par formation)
- ▶ ainsi qu'un chèque de caution de 150 € (restitué après la formation)

Pour les ressortissants du FAFCEA :
En cas de refus de prise en charge par le FAFCEA le coût total de la formation vous sera demandé
(dépassement du quota d'heures annuel fixé par le FAFCEA, chiffre d'affaires nul pour les micro-entreprises...)

Rappel des critères de prise en charge :
Depuis le 16 Mars 2019 :
2 FORMATIONS FINANCABLES PAR STAGIAIRES ET PAR AN
(voir détail sur le site www.FAFCEA.com)

RENSEIGNEMENTS :

Contact ST ETIENNE : Valérie MESSANA
Tél : 04.26.03.06.68
valerie.messana@cma-loire.fr

Contact ROANNE : Sylvie GIRBAS
Tél : 04.26.46.11.08
sylvie.girbas@cma-loire.fr